

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2020  
à 18 h 30

\* \* \*

N°	Objet de la délibération
2020/020	Constitution des commissions municipales
2020/021	Composition du Comité de la Caisse des Ecoles
2020/022	Désignation d'un conseiller municipal aux conseils d'école des écoles publiques
2020/023	Composition de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées
2020/024	Désignation du délégué à la Défense
2020/025	Désignation du délégué à la Sécurité Routière
2020/026	Désignation des délégués à l'Association des Jardins Familiaux d'Aussillon
2020/027	Désignation du représentant à l'Association "Auprès de mon arbre"
2020/028	Désignation des membres à la Commission Locale de Transferts de Charges (CLETC)
2020/029	Désignation d'un membre au Centre National d'Action Sociale
2020/030	Composition du Centre Communal d'Action Sociale
2020/031	Composition de la Commission d'Appel d'Offres
2020/032	Composition de la Commission de délégation de service public et de concession
2020/034	Désignation des délégués au Syndicat d'Electrification d'Energies du Tarn
2020/035	Désignation des délégués au Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
2020/036	Délégation de pouvoir au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT
2020/037	Fixation du régime indemnitaire des titulaires de mandats locaux
2020/038	Politique Enfance/Jeunesse - Promotion des activités sportives, culturelles et artistiques associatives à destination de la jeunesse - Reconduction du dispositif "PASS Aussillon Jeunesse" et autorisation de signer les conventions
2020/039	Vote des taux d'imposition - Exercice 2020
2020/040	Délégation de pouvoir au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT - Recours à l'emprunt et gestion active de la dette

<b>2020/041</b>	Politique Petite Enfance/Enfance/Jeunesse - Mise à disposition de locaux et de personnel au profit du gestionnaire de service - Approbation des dépenses réalisées en 2019
<b>2020/042</b>	Politique Petite Enfance/Enfance/Jeunesse - Convention d'attribution d'une subvention à l'Association "Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud" - Autorisation de signer
<b>2020/043</b>	Organisation de spectacles pour les écoles - Convention avec F.O.L. 81 - Autorisation de signer
<b>2020/044</b>	Convention avec l'association "Vacances Ouvertes" - Autorisation de signer et adhésion à l'association
<b>2020/045</b>	Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe (temps complet)
<b>2020/046</b>	Aide à l'installation d'un système de défense contre les intrusions - Modification du règlement
<b>2020/047</b>	Opération "Façades" - Attribution de subventions
<b>2020/048</b>	Comptes rendus de décisions - Art. L.2122-23 du CGCT

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/020

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance : Présents : 26	Procurations : 3	Absents : 0
<b>OBJET</b> : Constitution des commissions municipales			Date d'affichage : 11 juin 2020

En application des articles L2121-22 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a procédé à l'élection à la représentation proportionnelle, des membres des commissions municipales.

Le Maire en est président de droit.

A l'unanimité, le Conseil municipal a préalablement accepté que le scrutin se déroule à main levée.

Ont été élus à l'unanimité :

<p><b>Commission Solidarité / Proximité</b>  Marc MONTAGNE  Chantal GLORIES  Gérald MANSUY  Céline CABANIS  Serif AKGUN  Josiane CASTRO  Laurence ROUANET</p>	<p><b>Commission Finances</b>  Bernard ESCUDIER  Manon KLOUCHI-BELZON  David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES  Marylis RAYNAUD  Didier HOULES  José GALLIZO  Bérenger GUIRAO</p>						
<p><b>Ci<sup>on</sup> Enfance/Petite Enfance</b>  Cécile LAHARIE  Anne-Marie AMEN  Manon KLOUCHI-BELZON  Gérald MANSUY  Armande GASTON  Isabelle MONTOLIO  Isabelle BOUISSET</p>	<p><b>Commission Ressources Humaines</b>  Cécile LAHARIE  José GALLIZO  Philippe PAILHE  Frédéric TAYAC  David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES  Muriel ALARY  Isabelle BOUISSET</p>						
<p><b>Commission Travaux/Patrimoine</b>  José GALLIZO  Leila ROUDEZ  Philippe PAILHE  Chantal GLORIES  Gérald MANSUY  Anne-Marie AMEN  Laurence ROUANET</p>	<p><b>Commission Urbanisme</b>  Didier HOULES  Leila ROUDEZ  Sérf AKGUN  Philippe PAILHE  Marc MONTAGNE  David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES  Bérenger GUIRAO</p>						
<p><b>Ci<sup>on</sup> Environnement / Cadre de Vie</b>  Leila ROUDEZ  Marylis RAYNAUD  Josiane CASTRO  Serif AKGUN  Françoise MIALHE  Céline CABANIS  Laurence ROUANET</p>	<p><b>Commission Jeunesse</b>  Muriel ALARY  Cécile LAHARIE  Jérôme PUJOL  Josiane CASTRO  Mahmoud NOUI  Marylis RAYNAUD  <i>Pas de représentant de la liste minoritaire</i></p>						
<p><b>Commission Sports</b>  Jérôme PUJOL  Mahmoud NOUI  Frédéric TAYAC  Céline CABANIS  Muriel ALARY  Chantal GLORIES  <i>Pas de représentant de la liste minoritaire</i></p>	<p><b>Ci<sup>on</sup> Culture / Communication</b>  Philippe COLOMBANI  Cécile LAHARIE  Frédéric TAYAC  Armande GASTON  David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES  Manon KLOUCHI-BELZON  Bérenger GUIRAO</p>						
<p style="text-align: center;"><b>Commission Animation</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">Chantal GLORIES</td> <td style="width: 50%; border: none;">Frédéric TAYAC</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Céline CABANIS</td> <td style="border: none;">Marylis RAYNAUD</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Isabelle MONTOLIO</td> <td style="border: none;">Françoise MIALHE</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><i>Pas de représentant de la liste minoritaire</i></p>		Chantal GLORIES	Frédéric TAYAC	Céline CABANIS	Marylis RAYNAUD	Isabelle MONTOLIO	Françoise MIALHE
Chantal GLORIES	Frédéric TAYAC						
Céline CABANIS	Marylis RAYNAUD						
Isabelle MONTOLIO	Françoise MIALHE						

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/021

## Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

### EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Composition du Comité de la Caisse des Ecoles		Date d'affichage : 16 juin 2020

Conformément à l'article R. 212-26 du Code de l'éducation et par application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales - dernier alinéa, le Conseil Municipal, ayant accepté à l'unanimité, de voter à main levée, a désigné en son sein les membres de la caisse des écoles, à la représentation proportionnelle.

Le Maire en est le président.

Considérant que la caisse des écoles ne comprend pas d'adhérents susceptibles de siéger au comité de la caisse, le Conseil municipal se propose de porter le nombre de conseillers délégués de 2 à 6 ;

Ont été élus à l'unanimité :

Cécile LAHARIE	Anne-Marie AMEN
Manon KLOUCHI	Gérald MANSUY
Isabelle MONTOLIO	Isabelle BOUISSET (représentant du groupe minoritaire)

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/022

## Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

### EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Désignation d'un conseiller municipal aux conseils d'école des écoles publiques	Date d'affichage : 16 juin 2020	

Conformément à l'article D.411-1 du code de l'éducation qui prévoit que deux élus, le Maire (ou son représentant) et un conseiller municipal, représentent la Commune au sein des conseils d'écoles,

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales – dernier alinéa, le Conseil Municipal, ayant accepté à l'unanimité de voter à main levée, désigne à l'unanimité, Mme Cécile LAHARIE, adjointe au maire, pour représenter la Commune.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/023

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3 Absents : 0
<b>OBJET</b> : Composition de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées	Date d'affichage : 16 juin 2020	

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Conformément à l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et vu la délibération du 18 mai 2010 portant création de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées et fixant le nombre de membres à six (cinq conseillers du groupe majoritaire et un conseiller du groupe minoritaire),

Le Conseil municipal, après avoir accepté à l'unanimité que le scrutin se déroule à main levée, **désigne** les membres du collège "Elus" :

Monsieur José GALLIZO, Madame Anne-Marie AMEN, Monsieur Marc MONTAGNE, Monsieur Philippe PAILHE, Mme Leila ROUDEZ (groupe majoritaire), Madame Isabelle BOUISSET (groupe minoritaire).

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/024

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Désignation du délégué à la Défense		Date d'affichage : 16 juin 2020

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales – dernier alinéa, le Conseil Municipal, ayant accepté à l'unanimité de voter à main levée, a désigné à l'unanimité, M. Gérald MANSUY, conseiller municipal, délégué à la Défense.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/025

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Désignation du délégué à la Sécurité Routière		Date d'affichage : 16 juin 2020

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales – dernier alinéa, le Conseil Municipal, ayant accepté à l'unanimité de voter à main levée, a désigné à l'unanimité M. José GALLIZO, adjoint au maire, délégué à la Sécurité Routière.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/026

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Désignation des délégués à l'Association des Jardins Familiaux d'Aussillon"	Date d'affichage : 16 juin 2020	

Conformément aux statuts de l'association "Les Jardins Familiaux d'Aussillon" qui prévoient trois conseillers délégués pour représenter la Commune et en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales – dernier alinéa, le Conseil Municipal, ayant accepté à l'unanimité de voter à main levée, a désigné successivement et à l'unanimité :

Mme Leila ROUDEZ,  
Mme Maylis RAYNAUD,  
Mme Isabelle MONTOLIO.

pour le représenter à l'assemblée générale de ladite association.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/027

**Mairie d' AUSSILLON**

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

CANTON  
de  
MAZAMET

**Séance Publique du 10 juin 2020**

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Désignation d'un représentant à l'Association "Auprès de mon Arbre"	Date d'affichage :	16 juin 2020

Conformément aux statuts de l'Association "Auprès de mon arbre" et en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales – dernier alinéa, le Conseil Municipal, ayant accepté à l'unanimité de voter à main levée, a désigné à l'unanimité M. Philippe COLOMBANI, maire-adjoint, pour le représenter à l'assemblée générale de ladite association.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/028

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Béranger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Désignation d'un membre du Conseil municipal à la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges		Date d'affichage : 16 juin 2020

Le Conseil municipal est représenté à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet par un conseiller municipal.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales - dernier paragraphe, le conseil municipal ayant accepté à l'unanimité de procéder au vote à main levée, a désigné à l'unanimité comme représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées, M. Bernard ESCUDIER.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/029

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Désignation d'un membre au Centre National d'Action Sociale		Date d'affichage : 16 juin 2020

Vu la délibération du 17 septembre 2008 portant adhésion au Comité National d'Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 ;

Le Conseil Municipal ayant accepté à l'unanimité de voter à main levée, conformément à l'article L. 2121-21 - dernier alinéa - du Code Général des Collectivités Territoriales, DESIGNNE à l'unanimité Mme Cécile LAHARIE comme élue déléguée au sein des instances du CNAS.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/030

## Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

### EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Composition du Centre Communal d'Action Sociale		Date d'affichage : 16 juin 2020

Conformément aux articles L. 123-6, R. 123-7 et R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal a désigné en son sein les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le conseil d'administration est présidé par le Maire.

Préalablement, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, fixé à 12 membres le nombre total de membres du conseil d'administration.

Il a ensuite procédé à l'élection des 6 conseillers délégués.

La liste présentée par le groupe majoritaire composée de :

M. Marc MONTAGNE, M. Gérald MANSUY, Mme Josiane CASTRO, M. Serif AKGUN, Mme Chantal GLORIES, Mme Céline CABANIS a obtenu 25 voix; celle présentée par le groupe minoritaire composée de Mme Laurence ROUANET, a obtenu 4 voix.

Ont été élus :

M. Marc MONTAGNE, M. Gérald MANSUY, Mme Josiane CASTRO, M. Serif AKGUN, Mme Chantal GLORIES, Mme Laurence ROUANET (représentant du groupe minoritaire).

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/031

## Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

### EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance : Présents : 26      Procurations : 3      Absents : 0
<b>OBJET</b> : Composition de la Commission d'appel d'offres	Date d'affichage : 16 juin 2020

Conformément aux articles L.1411-5 et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de la Commande publique (Annexe 2), le conseil municipal a désigné en son sein les membres de la commission communale d'appel d'offres, au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

La commission d'appel d'offres est présidée par le Maire (ou son représentant).

↳ Pour le groupe majoritaire, la liste présentée est composée de :

M. Gérald MANSUY, Mme Chantal GLORIES, M. Marc MONTAGNE, M. Philippe PAILHE, Mme Muriel ALARY, **membres titulaires**, et de M. Philippe COLOMBANI, M. Frédéric TAYAC, Mme Anne-Marie AMEN, M. Didier HOULES, Mme Marylis RAYNAUD, **membres suppléants**.

Elle a obtenu **25 voix**.

↳ Pour le groupe minoritaire, la liste présentée est composée de :  
M. Dominique PETIT, **membre titulaire** et, M. Bérenger GUIRAO **membre suppléant**.  
Elle a obtenu **4 voix**.

La commission communale d'appel d'offres est donc constituée comme suit :

Membres Titulaires :

Gérald MANSUY  
Chantal GLORIES  
Marc MONTAGNE  
Philippe PAILHE  
M. Dominique PETIT

Membres Suppléants :

Philippe COLOMBANI  
Frédéric TAYAC  
Anne-Marie AMEN  
Didier HOULES  
M. Bérenger GUIRAO.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/032

## Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

### EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance : Présents : 26      Procurations : 3      Absents : 0
<b>OBJET</b> : Composition de la Commission de délégation de service public et de concession	Date d'affichage : 16 juin 2020

Conformément aux articles L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal a désigné en son sein les membres de la commission communale de délégation de service public et de concession, au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

La commission communale de délégation de service public et de concession est présidée par le Maire (ou son représentant).

↳ Pour le groupe majoritaire, la liste présentée est composée de :  
M. Gérald MANSUY, Mme Chantal GLORIES, M. Marc MONTAGNE, M. Philippe PAILHE, Mme Muriel ALARY, **membres titulaires**, et de M. Philippe COLOMBANI, M. Frédéric TAYAC, Mme Anne-Marie AMEN, M. Didier HOULES, Mme Marylis RAYNAUD, **membres suppléants**.  
Elle a obtenu **25 voix**.

↳ Pour le groupe minoritaire, la liste présentée est composée de :  
M. Dominique PETIT, **membre titulaire** et, M. Bérenger GUIRAO **membre suppléant**.  
Elle a obtenu **4 voix**.

La commission communale de délégation de service public et de concession est donc constituée comme suit :

Membres Titulaires :

Gérald MANSUY  
Chantal GLORIES  
Marc MONTAGNE  
Philippe PAILHE  
M. Dominique PETIT

Membres Suppléants :

Philippe COLOMBANI  
Frédéric TAYAC  
Anne-Marie AMEN  
Didier HOULES  
M. Bérenger GUIRAO.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/034

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :		
	Présents : 26	Procurations : 3	Absents : 0
<b>OBJET</b> : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET)			Date d'affichage : 16 juin 2020

Conformément aux statuts du Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn, et en application des articles L. 2121-33 et L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné ses deux représentants au Comité Syndical au scrutin secret uninominal à trois tours.

Votants : 29

Majorité absolue : 15

Successivement, ont été élus dès le premier tour de scrutin :

M. José GALLIZO par 25 voix et 4 nuls

M. Marc MONTAGNE par 25 voix et 4 nuls

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/035

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Désignation des représentants au Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc	Date d'affichage : 16 juin 2020	

Conformément aux statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc qui prévoit l'élection de deux représentants qui constitueront le collège Tarn des communes pour procéder à la désignation de leurs délégués de secteur au sein des instances délibérantes,

En application des articles L. 2121-33, L. 5721-2 et L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné deux délégués au scrutin secret uninominal à trois tours.

Votants : 29

Majorité absolue : 15

Successivement, ont été élus dès le premier tour de scrutin :

M. Didier HOULES par 25 voix et 4 nuls

Mme Leila ROUDEZ par 25 voix et 4 nuls

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile CASTRO
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNÉ

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Délégation de pouvoir au maire en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT	Date d'affichage : 11 juin 2020	

En application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales qui permet au Conseil Municipal de confier au Maire par délégation, en tout ou partie, pendant la durée de son mandat, certaines de ses attributions ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire :

- 1) d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2) de fixer dans la limite de 1 000 € et de modifier dans la limite de 15%, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3) de procéder dans les conditions fixées par la délibération en date du 10 juin 2020 relative à l'encours de l'emprunt et à la gestion active de la dette, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation est donnée dans la limite des inscriptions budgétaires votées par le Conseil municipal ;

de réaliser des placements de fonds en application de l'article L. 1618-2 III et de l'article L. 2221-5-1 a), sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur aux seuils visés à l'article L2123-1 du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

7) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11) de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12) de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

13) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

14) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15) d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire ; de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions fixées par la délibération du 05 février 2008.

16) d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans les cas d'urgence (référé et constitutions de partie civile), et de transiger avec le tiers dans la limite de 1.000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5.000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules municipaux pour un montant maximum de 4 000 € ;

18) de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19) de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°201-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € ; dans les conditions fixées par la délibération en date du 10 juin 2020 relative à l'encours de l'emprunt et à la gestion active de la dette

21) non délégué,

22) d'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, pour des opérations dont le montant n'excède pas 300.000 euros;

- 23) non délégué,
- 24) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- 25) sans objet
- 26) de demander à tout organisme financeur, selon un plan de financement établi pour chaque opération, dans le respect de l'art. L.1111-10 al.III du C.G.C.T., l'attribution de subventions ;
- 27) de procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour des opérations dont le montant des travaux est inférieur à 500.000 euros ;
- 28) non délégué
- 29) non délégué

Les délégations consenties en application du 3°) du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

- **décide** que cette délégation pourra elle-même entrer dans le champ des délégations consenties par le Maire à ses adjoints, et à son suppléant en cas d'empêchement du Maire.

En application de l'article L.2122-23 du CCGCT, toutes les décisions qui seront prises dans le cadre de cette délégation feront l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

**2020/037**

**Mairie d' AUSSILLON**

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

CANTON  
de  
MAZAMET

**Séance Publique du 10 juin 2020**

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Fixation du régime indemnitaire des titulaires de mandats locaux : Maire, Adjointes et Conseillers municipaux délégués	Date d'affichage : 12 juin 2020	

Vu la loi 92.108 du 3 février 1992, Titre III, instituant un régime indemnitaire des titulaires de mandats locaux, une délibération annuelle est nécessaire pour fixer les montants des indemnités versées aux Maires, Adjointes et Conseillers ayant reçu délégation ;

Vu l'article de la Loi de Finances rectificative pour 1992 n° 12.1476 du 31 décembre 1992, prévoyant une retenue à la source sur les indemnités ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité ;

Vu la circulaire interministérielle du 24 mars 1993, et conformément aux articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'indice terminal de la fonction publique sert de base pour déterminer les indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux,

Considérant que pour une commune de la taille d'Aussillon, le taux maximal de l'indemnité de Maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55 % ;

Considérant que pour une commune de la taille d'Aussillon, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 22% ;

Considérant que la loi susvisée fixe des taux maxima et qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers ayant reçu délégation ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités de fonction perçues à compter du 25 mai 2020 par les élus locaux, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par la Loi du 27 février 2002 précitée, aux taux suivants :

- ◆ pour le Maire : 37% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique,
- ◆ pour les Adjoints : 14,80% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, *(soit 7 adjoints)*
- ◆ pour les Conseillers Délégués : 14,80% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique. *(4 conseillers délégués dont 1 conseiller délégué non indemnisé)*

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux comptes 6531 "Indemnités des élus", du Budget Primitif 2020 du Budget Principal.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**  
Leila ROUDEZ à Fabrice CABRAL  
Josiane CASTRO à Cécile LAHARIE  
Mahmoud NOUI à Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance : Présents : 26      Procurations : 3      Absents : 0
<b>OBJET</b> : Politique Enfance/Jeunesse - Promotion des activités sportives, culturelles et artistiques associatives à destination de la jeunesse - Reconduction du dispositif "Pass Aussillon Jeunesse" et autorisation de signer les conventions	Date d'affichage : 12 juin 2020

Pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive, la ville d'Aussillon souhaite reconduire le dispositif du "Pass' Aussillon Jeunesse", qui recueille un accueil favorable tant auprès des associations que des bénéficiaires.

La période de validité du dispositif coïncide, en fonction des périodes d'inscription des associations, avec l'année scolaire 2020 / 2021 ou l'année civile 2021.

M. le Maire propose donc au Conseil municipal de reconduire le dispositif du « Pass Aussillon Jeunesse » pour l'année scolaire 2020-2021 ou l'année civile 2021 et de l'autoriser à signer les conventions de partenariat correspondantes avec les associations intéressées. Ces conventions seront renouvelées par tacite reconduction sauf modification de leur contenu.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de reconduire le dispositif du "Pass' Aussillon Jeunesse" pour l'année scolaire 2020-2021 ou l'année civile 2021, en fonction des périodes d'inscription de l'association conventionnée,
- **Autorise** M. le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :		Absents : 0
	Présents : 26	Procurations : 3	
<b>OBJET</b> : Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2020			Date d'affichage : 12 juin 2020

Vu l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition directe pour l'exercice 2020.

Considérant les prévisions budgétaires de la Commune, il est proposé que les taux des trois impôts ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) restent inchangés, c'est-à-dire au même niveau depuis 2011.

Les taux d'imposition sont donc fixés comme suit :

	<i>Année 2020</i>	<i>Rappel 2019</i>
Taux de la taxe d'habitation :	8,15 %	8,15 %
Taux de la taxe sur le foncier bâti :	21,77 %	21,77 %
Taux de la taxe sur le foncier non bâti :	54,78 %	54,78 %

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** les taux d'imposition suivants pour l'année 2020 :

- *Taux de la taxe d'habitation :* **8,15 %**
- *Taux de la taxe sur le foncier bâti :* **21,77 %**
- *Taux de la taxe sur le foncier non bâti :* **54,78 %**

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bénérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance : Présents : 26      Procurations : 3      Absents : 0
<b>OBJET</b> : Délégation de pouvoir au maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT - Recours à l'emprunt et gestion active de la dette	Date d'affichage : 12 juin 2020

*Vu* l'article L2122-22 du CGCT,

La présente délibération vient préciser la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire en matière de recours à l'emprunt (alinéa 3 de la délibération n°2020/xxx du 10 Juin 2020).

Monsieur le Maire présente la politique d'endettement et précise les contours de sa délégation.

**Article 1 : Politique d'endettement**

Le Conseil municipal prend acte de l'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Encours total de la dette : 3.249.655,28 €
- Nombre de contrats : 10
- Durée résiduelle moyenne : 19 ans et 11 mois
- Taux moyen : 2,721 %

La "charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales" a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités territoriales : d'une part, à raison du ou des indices sous-jacents, et d'autre part, de la structure du produit qui peut amplifier considérablement les effets liés à la variation de l'indice proprement dit. Les établissements bancaires ont maintenant l'obligation de coter les produits proposés aux collectivités locales en fonction de cette grille :

### Tableau des risques

INDICES SOUS-JACENTS		STRUCTURES	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe. Taux variable simple plafonné ou encadré
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structure

Ventilation de la dette d'Aussillon en appliquant cette double échelle de cotation :

- Taux fixes : 94,49 %, soit 3.070.642,94 € (9 contrats)
  - Taux variable simple : 5,51 %, soit 179.012,34 € (1 contrat)
- } 100% de dette classée 1-A

### **Article 2 : Délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire**

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le maire reçoit délégation aux fins de contracter des produits de financement, des instruments de couverture et des produits de trésorerie, selon les dispositions précisées ci après :

#### **a) Produits de financement :**

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Le Conseil municipal décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration

Le Conseil municipal autorise les produits de financement pour un montant maximum de un million et demi d'euros, et dans la limite des crédits inscrits au budget de la collectivité au chapitre 16.

La durée des produits de financements ne pourra excéder 45 ans.

Les nouveaux financements pourront être réalisés dans le cadre de la classification suivante : Indices sous-jacents : 1 à 3, structure : A.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements bancaires.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,5% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,5% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

Le conseil municipal décide de donner délégation au Maire, et l'autorise à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- définir le type d'amortissement et de procéder à un amortissement différé,
- procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- procéder au réaménagement de la dette, en usant de :
  - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
  - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt. En tout état de cause, la classification indices sous-jacents / structure de ces réaménagements sera toujours de degré inférieur à celle du produit réaménagé,
  - la possibilité d'allonger la durée du prêt. La durée des produits de refinancement ne pourra toutefois pas excéder la durée résiduelle du contrat refinancé augmentée de 10 ans,
  - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

**b) Instruments de couverture :**

Afin de se protéger contre les risques financiers et d'optimiser le coût de la dette, la commune d'Aussillon souhaite pouvoir recourir à des instruments de couverture. Ces instruments permettent de modifier un taux, de figer un taux ou de garantir un taux.

Le Conseil municipal décide de recourir, en tant que de besoin, à des instruments de couverture, qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (Swap),
- des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- des contrats de garantie de taux plafond (Cap),
- des contrats de garantie de taux plancher (Floor),
- des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (Collar ou Tunnel)

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Le Conseil municipal décide de donner délégation au Maire et l'autorise à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,

- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents.

**c) Produits de trésorerie**

La commune d'Aussillon souhaite pouvoir souscrire, pour ses besoins de trésorerie, une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 500.000 €. Cet instrument financier permet d'obtenir une avance de trésorerie.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements bancaires.

Les index de référence de la ligne de trésorerie pourront être :

- l'Eonia et ses dérivés (TAM, TAG, T4M)
- l'Euribor et ses dérivés,
- un taux fixe

Le conseil municipal décide de donner délégation au Maire, et l'autorise à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

**Article 3 : information du conseil municipal**

Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts, des instruments de couverture et produits de financements envisagés au budget dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts, des instruments de couverture et produits de financements contractés dans le cadre de cette délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code général des Collectivités territoriales. Un bilan détaillé présentant la politique d'endettement de la collectivité sera présenté chaque année, au moment du vote du Compte administratif.

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la politique d'endettement telle que présentée,
- **ADOpte** en ces termes la présente délibération,
- **RAPPELLE** que, conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, toutes les décisions qui seront prises dans le cadre de cette délégation feront l'objet d'un compte-rendu au Conseil municipal dès la prochaine séance.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/041

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Politique Petite Enfance/Enfance/Jeunesse - Mise à disposition de locaux et de personnel au profit du gestionnaire de service - Approbation des dépenses réalisées en 2019		Date d'affichage : 12 juin 2020

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le contrat « Enfance et Jeunesse » signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn en date du 19 décembre 2019,

Vu le marché de gestion des structures enfance signé avec l'Association « Loisirs, Education & Citoyenneté Grand Sud » en septembre 2019,

Vu le marché de gestion du multi accueil signé avec l'Association « Loisirs, Education & Citoyenneté Grand Sud » en décembre 2019,

Vu la convention de mise à disposition de locaux à l'association « Loisirs, Education & Citoyenneté Grand Sud »,

Vu les conventions de mise à disposition de personnel municipal à l'association « Loisirs, Education & Citoyenneté Grand Sud »,

Considérant que dans le cadre du contrat « Enfance », la Commune met à disposition des locaux et des agents municipaux au profit du prestataire en charge de la politique « Enfance » et « petite enfance » pour la réalisation des actions contractualisées avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant la nécessité d'établir le bilan annuel de la Politique « Enfance » / « petite enfance » pour l'exercice 2019, à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn,

Le Conseil Municipal est invité à approuver les montants des mises à disposition réalisées au profit de son gestionnaire d'activité, l'association « Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud » pour l'exercice 2019.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les dépenses réalisées par la Commune dans le cadre des concours versés à titre gratuit au profit du gestionnaire d'activité, l'association « Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud », du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'exercice 2019 :

<b>ACTIONS</b> <b>« Enfance » et « Jeunesse »</b>	<b>Charges supplétives Loisirs Education &amp; Citoyenneté, Grand Sud</b>		
	<i>Mise à disposition de personnel</i>	<i>Mise à disposition locaux et matériel</i>	<i>Dépenses totales</i>
• <b>ALAE</b> Maternel / Primaire (Accueil de loisirs périscolaire)	76 321.79 €	12 416.13 €	<b>88 737.92 €</b>
• <b>ALSH</b> Primaire / Maternel (Accueil de loisirs extrascolaire)		3 445.33 €	<b>3 445.33 €</b>
• <b>Centre d'animation Jeunesse</b> (Accueil de loisirs extrascolaire ados)		5 500.21 €	<b>5 500.21 €</b>
<b>Total « Enfance Jeunesse »</b>	<b>76 321.79 €</b>	<b>21 361.67 €</b>	<b>97 683.46 €</b>

<b>ACTIONS</b> <b>« Petite Enfance »</b>	<b>Charges supplétives Loisirs Education &amp; Citoyenneté, Grand Sud</b>		
	<i>Mise à disposition de personnel</i>	<i>Mise à disposition locaux et matériel</i>	<i>Dépenses totales</i>
• <b>Multi accueil</b> (0-3 ans)	54 692.07 €		<b>54 692.07</b>
<b>Total « Petite Enfance »</b>	<b>54 692.07</b>		<b>54 692.07</b>

Les mises à disposition de personnel correspondent à la somme :

➤ des salaires versés aux agents municipaux mis à disposition pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles Maternelles et Primaires et du multi accueil.

Pour rappel, le précédent marché prévoyait la gestion des activités « jeunesse » qui n'a pas été reconduite dans le nouveau marché car la commune a préféré en reprendre la gestion directe, néanmoins les mises à disposition « jeunesse » sont comptabilisées compte tenu de la date d'échéance du marché qui a pris fin au 31 Août 2019.

A titre indicatif, 19 agents municipaux ont participé au développement de la Politique « Enfance »/ et 2 agents municipaux au titre de la politique « Petite enfance » au cours de l'année 2019.

Les mises à disposition de locaux et de matériel correspondent : au ménage, à l'entretien, aux fournitures d'énergie, à la location d'un minibus pendant les vacances scolaires pour le CAJ.

Les locaux concernés sont les suivants :

- Le Centre d'Animation Jeunesse (Accueil de loisirs extrascolaire ados),
- Tous les bâtiments scolaires pour les ALAE maternel et primaire (Accueils de loisirs périscolaires),
- Le bâtiment scolaire de Jules Ferry pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Primaire et Maternel.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les montants des dépenses réalisées par la Commune dans le cadre des mises à disposition au profit de l'association gestionnaire du service « Enfance » et « Petite enfance » pour l'exercice 2019 présentés ci-dessus.
- **dit** que les mises à disposition de personnel feront l'objet d'un remboursement conformément aux termes du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/042

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Politique Petite Enfance/Enfance/Jeunesse - Convention d'attribution d'une subvention à l'Association "Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud" - Autorisation de signer		Date d'affichage : 12 juin 2020

Vu l'article 1 du Décret n°2001-455 du 6 juin 2001, pris pour application de l'article 10 de la loi du 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2020 fixant les montants des dépenses réalisées relatives à la mise à disposition de locaux et de personnels à titre gracieux au profit du gestionnaire du service Enfance et Petite Enfance de la Commune.

L'association « Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud » a été mandatée en vue de mettre en œuvre et développer la Politique Petite enfance, Enfance, Jeunesse sur le territoire de la Commune. L'association développe les actions prévues dans le cadre du Projet Educatif Local, conformément aux termes de 2 marchés publics.

LEC assure notamment la mise en place et l'encadrement des ALAE (Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole) et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), et la gestion du multi accueil, la Commune mettant à disposition du personnel municipal.

Compte tenu du décret relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales, il convient de facturer à l'association, les personnels communaux qui sont mis à leur disposition. L'organisme d'accueil rembourse «... *la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, les cotisations et contributions y afférentes...* ».

Le montant des mises à disposition de personnel au profit de LEC a été arrêté par délibération en date du 10 juin 2020 à la somme de 131 013,79 €.

Afin de ne pas pénaliser l'association "Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud" d'une dépense communale, il est proposé de la rembourser du montant qui lui sera facturé.

Conformément aux termes de l'article 1 du Décret n°2001-455 du 6 juin, une convention d'attribution de la subvention spécifiant les obligations de l'association "LEC, Grand Sud" est nécessaire dans la mesure où le montant de celle-ci est supérieur à 23 000 €.

Lecture faite du projet de convention annexé à la présente délibération,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention entre la Commune et l'association « Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud » et autorise le versement d'une subvention de 131 013,79 €.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente.
- **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal – exercice 2020 – Section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 6574 « subventions aux organismes de droit privé ».

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Organisation de spectacles pour les écoles - Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques du Tarn - Autorisation de signer		Date d'affichage : 12 juin 2020

Vu l'article 1 du Décret n°2001-455 du 6 juin 2001, pris pour application de l'article 10 de la loi du 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2020 fixant les montants des dépenses réalisées relatives à la mise à disposition de locaux et de personnels à titre gracieux au profit du gestionnaire du service Enfance et Petite Enfance de la Commune.

L'association « Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud » a été mandatée en vue de mettre en œuvre et développer la Politique Petite enfance, Enfance, Jeunesse sur le territoire de la Commune.

L'association développe les actions prévues dans le cadre du Projet Educatif Local, conformément aux termes de 2 marchés publics. LEC assure notamment la mise en place et l'encadrement des ALAE (Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole) et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), et la gestion du multi accueil, la Commune mettant à disposition du personnel municipal.

Compte tenu du décret relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales, il convient de facturer à l'association, les personnels communaux qui sont mis à leur disposition. L'organisme d'accueil rembourse «... *la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, les cotisations et contributions y afférentes...* ».

Le montant des mises à disposition de personnel au profit de LEC a été arrêté par délibération en date du 10 juin 2019 à la somme de 131 013,79 €.

Afin de ne pas pénaliser l'association "Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud" d'une dépense communale, il est proposé de la rembourser du montant qui lui sera facturé.

Conformément aux termes de l'article 1 du Décret n°2001-455 du 6 juin, une convention d'attribution de la subvention spécifiant les obligations de l'association "LEC, Grand Sud" est nécessaire dans la mesure où le montant de celle-ci est supérieur à 23 000 €.

Lecture faite du projet de convention annexé à la présente délibération,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention entre la Commune et l'association « Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud » et autorise le versement d'une subvention de 131 013,79 €.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente.
- **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal – exercice 2020 – Section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 6574 « subventions aux organismes de droit privé ».

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance : Présents : 26      Procurations : 3      Absents : 0
<b>OBJET</b> : Convention avec l'association "Vacances Ouvertes" - Autorisation de signer et adhésion à l'association	Date d'affichage : 12 juin 2020

M. le Maire explique que l'association "Vacances Ouvertes" reconnue d'utilité publique accompagne les professionnels de l'action sociale, des politiques jeunesse et insertion, de l'éducation populaire dans la construction de projets vacances, individuels ou collectifs, à destination des familles et des jeunes.

Cet accompagnement se traduit par un soutien méthodologique (temps de rencontre, conseils personnalisés, échanges téléphoniques....) et en termes financiers, par l'octroi de chèques vacances.

Pour bénéficier de l'accompagnement, la collectivité doit adhérer à l'association et signer la convention annexée à la présente délibération. Elle doit également répondre à des appels à projets lancés par l'association.

La commune, à travers son Point Information Jeunesse (PIJ) a décidé de se positionner sur ces appels à projets avec pour objectif de faire des vacances un projet pour l'autonomie, la mobilité et la citoyenneté.

Cet exposé entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention passée avec l'association "Vacances Ouvertes"
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à l'association "Vacances Ouvertes", tel que soumis en annexe à la délibération,
- **accepte** de verser le règlement de la cotisation de 167€ à l'association "Vacances Ouvertes" pour l'exercice 2020.
- **dit** que les crédits seront inscrits au BP 2020 - chapitre 011- participation aux frais d'autres organismes- article 62878.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Béranger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe (temps complet)	Date d'affichage : 12 juin 2020	

**Vu** la Loi n° 82-213 du 02.03.82 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, art. 3, modifiée par la Loi n° 82-623 du 22.07.82,

**Vu** la Loi n° 83-634 du 13.07.83 modifiée par la Loi n° 87-529 du 13.07.87 portant Droits et Obligations des Fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26.01.84 modifiée par la Loi n° 87-529 du 13.07.87 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 39,

**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi d'Adjoint technique territorial,

**Vu** l'avis de la Commission Administrative Paritaire rendu le 12 mars 2020,

Afin de permettre l'avancement de grade, à l'ancienneté, d'un agent municipal actuellement sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

➤ **de créer :**

- **1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**  
à temps complet, à c/ du 1.07.2020 - Catégorie C, échelle C3  
IB de début de carrière : 380 - IB de fin de carrière : 548

➤ **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2020 de la commune – chapitre 012 "charges de personnel".

L'effectif communal sera modifié en conséquence.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/046

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Béranger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations :3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Aide à l'installation d'un système de défense contre les intrusions - Modification du règlement	Date d'affichage : 12 juin 2020	

VU la délibération du 10 juin 2014 du Conseil municipal d'Aussillon qui a approuvé le règlement déterminant les modalités d'attribution des aides à l'installation de systèmes de défense contre les intrusions.

VU la délibération du 12 avril 2017 modifiant l'article « composition de la commission » pour y intégrer le policier municipal en remplacement.

En raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de remplacer les élus qui composaient la commission d'attribution pour y nommer de nouveaux conseillers municipaux.

Par ailleurs, il est proposé de porter le montant de l'aide de 500 € à **600 €**.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement modifié et plus précisément ses articles intitulés " Montant de l'aide" et "Composition de la commission ", joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le règlement modifié tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/047

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Opérations "Façades" - Attribution de subventions		Date d'affichage : 12 juin 2020

VU les délibérations des 14 avril et 4 octobre 1994, des 25 juin et 27 novembre 1997 et celles du 15 mars 2000, du 28 juin 2002, 22 juin 2004, 23 octobre 2007 et du 09 juillet 2014 qui ont modifié le règlement ;

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **accepte** de verser les subventions ci-après et **autorise** M. le Maire à signer les arrêtés d'attribution individuels :

Mme Valérie POAREU	34, avenue de Toulouse	1.000,00 €
M. Julien MALCOSTE	2, rue Gembloux	1.000,00 €
	<b>Total</b>	<b>2 000,00 €</b>

- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal - exercice 2020 - Section Investissement
- Art. 2042 - "Subventions d'équipement aux personnes de droit privé".

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

DEPARTEMENT  
du  
TARN

2020/048

Mairie d' AUSSILLON

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de  
MAZAMET

Séance Publique du 10 juin 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 04 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Leila ROUDEZ	à	Fabrice CABRAL
Josiane CASTRO	à	Cécile LAHARIE
Mahmoud NOUI	à	Marc MONTAGNE

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : <b>29</b>	Lors de la séance :	
	Présents : 26	Procurations : 3
		Absents : 0
<b>OBJET</b> : Comptes rendus de décisions - Art. L.2122-23 du CGCT		Date d'affichage : 12 juin 2020

Conformément à l'art L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises (cf : tableau annexé), dans le cadre de la délibération du 10 avril 2014 modifiée par les délibérations du 29 avril 2014 et du 28 septembre 2016 lui donnant délégation de pouvoir – art. L.2122-22.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.